

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 260 464,50 €.
Siège social : 75 avenue Parmentier – 75011 Paris.
461 500 233 R.C.S. Paris.

Avis rectificatif à l'avis de réunion publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* le 23 février 2011 (avis n° 1100433, bulletin n° 23)

Avis de convocation des actionnaires en assemblée générale

Les actionnaires de la société Outside Living Industries (la « Société ») sont convoqués en assemblée générale mixte pour le jeudi 31 mars 2011, à 10 heures, à l'Hôtel Evergreen Laurel, 8 place Georges Pompidou – 92300 Levallois Perret à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Présentation du rapport du Directoire sur la gestion et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2010 ;
- Présentation du rapport spécial du Directoire ;
- Présentation des observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice écoulé ;
- Présentation du rapport du Président du Conseil de surveillance visé à l'article L.225-68, al.7 et suivants du Code de commerce ;
- Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance (article L.225-235 du Code de commerce) et sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 30 septembre 2010 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2010 et du montant global des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts ;
- Affectation du résultat ;
- Imputation d'une partie des pertes inscrites au compte « Report à nouveau » sur le compte « Prime d'émission, de fusion, d'apport » ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés de l'exercice clos le 30 septembre 2010 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010 ;
- Ratification de la cooptation de Monsieur Didier CALMELS en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Jérémie SURCHAMP, démissionnaire ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

A titre extraordinaire

- Présentation du rapport spécial du Directoire ;
- Présentation du rapport des Commissaires aux comptes ;
- Présentation du rapport d'évaluation établi par la société MAZARS, agissant en qualité d'expert indépendant ;
- Ratification, pour autant que de besoin, des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 aux termes de ses douzième et treizième résolutions aux fins de réduire le capital social de la Société et de modifier corrélativement l'article 6 des statuts ;
- Décision d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant de 22 500 000 euros par voie d'émission d'un nombre maximum de 225 000 000 actions nouvelles de 0,10 euro de nominal chacune à souscrire à titre irréductible - Pouvoirs à donner au Directoire ;
- Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

Texte des projets de résolution

Les modifications suivantes ont été apportées à l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 23 février 2011 (avis n° 1100433, bulletin n° 23).

I. Nouvelle résolution relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

La nouvelle résolution suivante a été inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire pour prévoir la ratification de la cooptation de Monsieur Didier CALMELS en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Jérémie SURCHAMP, démissionnaire :

Sixième résolution (Ratification de la cooptation de Monsieur Didier CALMELS en qualité de membre du conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Jérémie SURCHAMP, démissionnaire) — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, ratifie, conformément à l'article L. 225-78 du Code de commerce, la cooptation par délibération du Conseil de Surveillance au cours de sa séance du 10 mars 2011 de Monsieur Didier CALMELS dans les fonctions de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Jérémie SURCHAMP, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

La numérotation de toutes les autres résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire est modifiée en conséquence.

Aucune autre résolution nouvelle n'a été inscrite à l'ordre du jour de la présente assemblée générale

II. Modification du texte de la neuvième résolution (anciennement huitième résolution) relative à la décision d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant de 22 500 000 euros par voie d'émission d'un nombre maximum de 225 000 000 actions nouvelles de 0,10 euro de nominal chacune à souscrire à titre irréductible :

Neuvième résolution (Décision d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant de 22 500 000 euros par voie d'émission d'un nombre maximum de 225 000 000 actions nouvelles de 0,10 euro de nominal chacune à souscrire à titre irréductible - Pouvoirs à donner au Directoire) — L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, et le rapport d'évaluation de la société MAZARS, agissant en qualité d'expert indépendant chargé d'évaluer la Société à l'occasion de l'augmentation de capital proposée à la présente assemblée générale :

— décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-129 du Code de commerce, d'augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à hauteur d'un montant nominal maximum de 22 500 000 euros par voie d'émission d'un nombre maximum de 225 000 000 actions nouvelles de 0,10 euro de nominal chacune ;

— décide que les actions nouvelles seront émises au pair et pourront être souscrites à titre irréductible ;

— décide que si les souscriptions à titre irréductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Directoire pourra utiliser dans l'ordre qu'il estimera opportun, alternativement ou cumulativement, les facultés prévues à l'article L.225-134-I du code de commerce ;

— décide que le prix de souscription des actions nouvelles devra être intégralement libéré en numéraire, lors de leur souscription, par versements en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société ;

— décide que les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes les stipulations statutaires, porteront jouissance au 1er octobre 2010 et qu'elles auront droit, au titre de l'exercice ouvert le 1er octobre 2010 et aux titres des exercices suivants, au même dividende que celui qui pourra être attribué aux actions anciennes. Par conséquent, elles seront entièrement assimilées, dès leur création, aux actions anciennes ;

— décide en conséquence, conformément à l'article L.225-129-1 du Code de commerce, de déléguer tous pouvoirs au Directoire, pour faire tout ce qui sera nécessaire pour la bonne réalisation de la présente augmentation de capital ainsi que de ses suites et notamment :

• effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de la préparation et de la réalisation de l'augmentation de capital décrite ci-dessus ;

• négocier et conclure tout contrat avec tout prestataire en vue d'assurer la bonne fin de l'opération ;

• procéder aux ajustements de calendrier de l'opération qui s'avèreraient nécessaires ;

• fixer la période de souscription des actions nouvelles, étant entendu que la clôture de la période de souscription ne pourra être postérieure au 30 juin 2011 ;

• arrêter les autres conditions ou modalités accessoires de la présente l'augmentation de capital ;

• assurer l'instruction, avec les conseils de son choix du dossier en vue de l'obtention du Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus à diffuser à l'occasion de l'augmentation de capital ;

• réaliser le cas échéant des modifications des modalités de l'opération qui s'avèreraient nécessaires après l'instruction du dossier par l'Autorité des marchés financiers ;

• assurer la communication financière des modalités définitives de l'augmentation de capital ;

• arrêter la liste des souscripteurs ;

• recueillir les souscriptions et les versements correspondants ;

• constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital ;

• procéder aux modifications statutaires corrélatives ;

• demander l'admission des actions nouvelles sur NYSE Euronext à Paris ;

• retirer, après la réalisation de l'augmentation de capital, les fonds ;

• le cas échéant, décider de surseoir à la réalisation de l'opération en cas notamment de modification des conditions de marché ;

• et, plus généralement, prendre toutes les décisions et mesures nécessaires ou utiles à la bonne fin de l'opération décidée ci-dessus.

Le texte de toutes les autres résolutions de l'assemblée générale demeure inchangé.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 28 mars 2011 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

— adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;

— voter par correspondance ;

— donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 I du Code de Commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de

son mandataire accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

— pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante olin-mandataires@outsideliving.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

— pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante olin-mandataires@outsideliving.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblée Générale - 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 (ou par fax au 01.49.08.05.82).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 28 mars 2011, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par CACEIS Corporate Trust – Service Assemblée Générale – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être retourné à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société à compter de la présente publication. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, à l'attention de Monsieur Georges Tournier, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et sur le site internet de la société (www.outsideliving.com) ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Le Directoire.

1100720